

Le Préfet

Toulon, le 26 mars 2021

Le Préfet du Var

à

Mesdames et Messieurs les maires du
département

S. Guini

Chaque semaine, au vu de l'évolution des principaux indicateurs épidémiologiques, se pose pour le département du Var la question du renforcement des mesures de freinage de l'épidémie.

Malgré cela, de nombreuses associations, par l'entremise ou non des mairies, sollicitent la préfecture pour obtenir l'autorisation de tenir des manifestations de nature festive ou commerciale sans paraître conscientes du contexte sanitaire actuel et de sa gravité, notamment au vu de la situation des hôpitaux et des services de réanimation, qui a conduit l'ARS à suspendre la quasi totalité des interventions chirurgicales non vitales.

Face à cette pandémie, et malgré les efforts en cours pour vacciner le plus grand nombre, il nous revient de tout mettre en œuvre non seulement pour respecter les mesures de précaution (port du masque, gestes barrières), les mesures destinées à freiner la diffusion du virus (couvre-feu, fermeture des grands centres commerciaux, interdiction des brocantes et vides-greniers, consommation d'alcool sur la voie publique...) mais aussi d'éviter tous les regroupements qui peuvent, d'une façon ou d'une autre, favoriser le brassage et donc la diffusion du virus. A défaut, nous pourrions être obligés de mettre en place des mesures plus contraignantes.

Les rassemblements de plus de 6 personnes sur la voie publique, je le rappelle, sont interdits depuis plusieurs mois, sauf les manifestations revendicatives dès lors que les gestes barrières sont respectés.

Aussi, dans ces conditions, il n'est pas possible d'autoriser des rassemblements quel qu'en soit l'objet quand bien même il s'agirait d'usages immémoriaux !

Toute demande adressée à la préfecture sera systématiquement refusée et tout évènement qui se déroulerait malgré ce contexte serait sanctionné de même que l'ensemble des participants.

Je suis bien conscient que cela peut conduire à perturber des habitudes et des traditions, que cela peut causer des préjudices à certains des acteurs concernés mais il faut mettre ces inconvénients en balance avec la situation de nos hôpitaux et l'épuisement des personnels soignants, sollicités sans discontinuer depuis un an, et la nécessité de maintenir au sein de ces établissements la capacité d'accueillir les urgences vitales.

Je connais votre mobilisation pour faire face au virus et je suis bien conscient des efforts que vous faites notamment pour faciliter et organiser la vaccination ce dont je vous suis reconnaissant.

Aussi, je vous demande de relayer auprès des associations de votre commune et de vos habitants, ce message de raison que je m'emploie à leur adresser à chaque occasion ou sollicitation.

Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons faire front !


Evence RICHARD